

EMPIRE CHÉRIFIEN
Protectorat de la République Française
AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 MOIS . . .	4 50	6 fr.	7 »
6 MOIS . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN . . .	15 »	18 »	20 »

EDITION FRANÇAISE

Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France à Rabat
et dans tous les bureaux de postes.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

Le "Bulletin Officiel" insère les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats

AVIS IMPORTANT

A partir du 1^{er} juillet 1913, par suite de l'augmentation des matières insérées dans le Bulletin Officiel du Protectorat et du presque épuisement des premiers numéros, les prix d'abonnements à cet organe et des numéros isolés seront modifiés ainsi qu'il suit :

	MAROC	FRANCE et COLONIES	ÉTRANGER
3 mois	4.50	6 »	7 »
6 —	8 »	10 »	12 »
1 an	15 »	18 »	20 »

Numéros isolés :

Année 1912	1 franc
Année 1913. } Numéros 10 à 26 inclus..	0.75
} Autres numéros.	0.30

Les abonnements demandés ne seront plus fournis qu'à dater du 1^{er} du mois en cours.

Les collections entières, dont la cession sera consentie, seront remboursés au prix des numéros isolés.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE :

	PAGES
I. — Voyage du Commissaire Résident Général à Casablanca	187
II. — Arrêté résidentiel portant création, au Secrétariat Général du Protectorat, d'un service du Bulletin Officiel.	187
III. — Arrêté résidentiel portant rattachement du Cercle des Haha Chiadma au Commandement Général du Sud et du poste d'Agadir au Cercle des Haha Chiadma.	188
IV. — Mutations et affectations dans le service des renseignements.	188
V. — Avis relatif au traitement, à l'Institut Pasteur de Tanger, des personnes mordues par des chiens enragés	188
VI. — Extraits du Journal Officiel de la République Française	188

PARTIE NON OFFICIELLE :

VII. — Situation politique du Maroc.	190
--	-----

VIII. — Informations	Note relative au service des Domaines.	191
	La situation forestière au Maroc	191
	Etude sur le cheval marocain	192
IX. — Nouvelles.	Concours agricole de Mazagan	193
	Divers	195
X. — Erratum.		195
XI. — Annonces et avis	1 ^{er} Bulletin d'abonnement au Bulletin Officiel.	195
	2 ^e Avis concernant les insertions d'annonces au Bulletin Officiel.	195
	3 ^e Annonces diverses.	196

PARTIE OFFICIELLE

Le Commissaire Résident Général, accompagné du Commandant Poeymirau, Chef du Cabinet militaire, du Commandant Berriau, Chef du Bureau politique, de M. Revilliod, Chef du Cabinet civil, et du Capitaine Bénédic, officier d'ordonnance, sont partis pour Casablanca le lundi 9 juin.

Pendant son séjour, le Résident Général a conféré avec les Généraux Franchet d'Esperey et Brulard. Il a reçu les principaux chefs de service de la ville et de la région et plusieurs notabilités locales.

Mercredi matin, le Résident Général, accompagné par le Capitaine Bénédic et M. Revilliod, a visité l'hôpital militaire. Le Résident est rentré, le jeudi 12 juin, à Rabat.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL

portant création au Secrétariat Général du Protectorat d'un Service du "Bulletin Officiel"

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL,

Vu l'arrêté du 2 Septembre 1912 créant le Bulletin Officiel du Gouvernement Chérifien et du Protectorat de la République Française au Maroc,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général du Protectorat,

Après avis conforme de M. le Directeur Général des Services Financiers.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé, au Secrétariat Général du Protectorat, un service du Bulletin Officiel.

Ce service a dans ses attributions la direction, la rédaction et l'administration du *Bulletin Officiel du Gouvernement Chérifien et du Protectorat*.

ART. II. — Le personnel attaché au Service du *Bulletin Officiel* est fixé ainsi qu'il suit :

M. BERGÉ, Chef de Bureau de 1^{re} classe, Chef du Service;
M. ROBIN, Rédacteur de 5^e classe ;
M. BRÉNIER, Commis dactylographe stagiaire ;
M. BEY IBRAHIM HAMIDA, Interprète auxiliaire.

ART. III. — MM. le Secrétaire Général du Protectorat et le Directeur Général des Services Financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 13 Juin 1913.

LYAUTEY.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL

portant rattachement du Cercle des Haha-Chiadma
au Commandement Général du Sud et du poste d'Agadir
au Cercle des Haha-Chiadma

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL,

ARRÊTE :

Le Cercle des Haha-CHIADMA, qui faisait précédemment partie du territoire de Marrakech, est rattaché directement au COMMANDEMENT GÉNÉRAL DU SUD.

Le poste d'AGADIR est rattaché au Cercle des Haha-CHIADMA.

Casablanca, le 10 Juin 1913.

LYAUTEY.

MUTATIONS ET AFFECTATIONS

dans le Personnel du Service des Renseignements

M. le Lieutenant IZARD, Chef de Bureau de 2^e classe au Bureau des Renseignements du Cercle de Debdoou, est affecté au Bureau Militaire du Haut Commissariat, par décision du Haut Commissaire du Gouvernement en date du 29 Avril 1913.

M. le Lieutenant POLLET, des affaires indigènes d'Algérie, mis à la disposition du Commissaire Résident Général, pour être employé au Service des Renseignements du Maroc Oriental par Décision Ministérielle du 9 Avril 1913, est affecté, en qualité de Chef de Bureau de 2^e classe, au Bureau des Renseignements du Cercle de Debdoou, par décision du Haut Commissaire du Gouvernement en date du 9 Mai 1913.

AVIS

Depuis le 25 mai 1913, l'Institut Pasteur de Tanger peut

assurer le traitement des personnes mordues par des chiens ou autres animaux, enragés ou suspects.

EXTRAITS

du JOURNAL OFFICIEL de la République Française

Ministère de la Guerre

Nominations et mutations

Service de l'Intendance (habillement et Campement). — Par décision ministérielle du 30 Mai 1913 :

L'Adjudant REMY, du 18^e Corps d'Armée, a été désigné pour les troupes d'occupation du Maroc oriental (service), et mishors cadres.

Infanterie coloniale. — Par décision ministérielle du 31 Mai 1913, sont nommés, pour compter du 1^{er} Juin 1913, aux grades et emplois ci-après :

CORPS DE TROUPES :

A l'emploi d'adjudant.

KORNMANN (Marie, Paul, Joseph), Sergent-major au 3^e rég. de marche du Maroc.

BERNARDIN (Marie, Ulysse), sergent-major au 1^{er} rég. de marche du Maroc.

A l'emploi de sergent-major.

CHANTELOUP (Raphaël, Armand), sergent au 1^{er} rég. de tirailleurs sénégalais du Maroc.

ROBERT (Camille, Clément), sergent au 1^{er} rég. de marche du Maroc.

SCHNEYDER (Avid), sergent au 10^e bataillon sénégalais du Maroc.

MARTINI (Antoine, Jean), sergent au 1^{er} rég. de marche du Maroc.

HIC (Joseph, Charles), sergent au 2^e rég. de marche du Maroc.

DION (Roger, Anatole), sergent au 2^e rég. de marche du Maroc.

ROBERT (François), sergent au 11^e bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc.

A l'emploi de sergent.

ARBAN (Noël, Guillaume), caporal au 2^e rég. de marche du Maroc.

PRUNIS (Léon), caporal au 1^{er} rég. de marche du Maroc.
FOURNIER (Marceau, Etienne), caporal au 3^e rég. de marche du Maroc.

VAUBOURG (Henri, Eugène), caporal en service au Maroc.

LEGENDRE (Jean, Marie, André), caporal au 2^e rég. de marche du Maroc.

DUMAS (Charles, Arthur), caporal au 2^e rég. de marche du Maroc.

FIAMMENGHI (Jean, François), caporal au 2^e rég. de marche du Maroc.

ISIDORI (Maurice), caporal au 1^{er} sénégalais du Maroc.

VAN DER MAESEN (William, Henri, Armand, Alphonse), caporal au 1^{er} rég. de marche du Maroc.

OUILICHINI (Simon, Jacques), caporal en service au Maroc.

TOURNÉ (Hubert), caporal au 3^e rég. de marche du Maroc.

SCHREYECK (Alfred, Armand), caporal au 2^e rég. de marche du Maroc.

DANO (Gabriel, Pierre, Marie), caporal en service au Maroc.

SOULÉ (Célestin), caporal au 2^e rég. de marche du Maroc.

BASTIANI (Fabien), caporal au 1^{er} rég. de marche du Maroc.

BANASSAT (Léon, Gabriel), caporal au 2^e rég. de marche du Maroc.

BREGODAA, caporal-fourrier au 2^e rég. de tirailleurs sénégalais du Maroc.

SECTION DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR.

Au grade de caporal.

NOWALD (Henri), soldat en service au Maroc.

ARTILLERIE COLONIALE.

A l'emploi d'adjudant.

COSTES (Emile), maréchal des logis au Maroc, placé dans cadres. — Maintenu.

A l'emploi de maréchal des logis.

PRACHE (Gentil), brigadier-fourrier au Maroc.

PICARD (Louis), brigadier au Maroc.

CHIROUZE (Léon), brigadier au Maroc.

Section des Commis et Ouvriers militaires d'administration des troupes coloniales

SERVICE DE L'EXPLOITATION.

A l'emploi de sergent.

BERGERON (Eugène), caporal en service au Maroc.

Personnel des maîtres ouvriers. — Par décision ministérielle du 30 Mai 1913 les mutations, permutations et nominations ci-après ont été effectuées dans le personnel des maîtres ouvriers :

Mutations

Les maîtres ouvriers tailleurs dont les noms suivent ont été affectés, savoir :

POUDEVIGNE, du 8^e rég. de tirailleurs à Fez. — Affecté au 90^e rég. d'infanterie à Béziers.

DEMARCY, du 8^e bataillon de chasseurs à Amiens. — Affecté au 8^e rég. de tirailleurs à Fez.

PASCAL, du 4^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Babes. — Affecté au 5^e rég. de tirailleurs à Rabat.

Tableau de Concours

Cavalerie. — Par décision ministérielle du 2 Juin 1913, et par application de la loi du 24 Décembre 1912, le spahi de 2^e classe LABREG MOHAMED BEN LARBI BEN EMBAREK, numéro matricule 1599, du 1^{er} rég. de spahis, est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire : grièvement blessé à la tête, le 22 Mai 1913, la casbah de Tadla (Maroc).

Infanterie coloniale. — Par décision ministérielle du 4 Juin 1913, est inscrit au tableau de concours de 1913 pour la médaille militaire, PANCONI (Ange, François), N^o m^e 12960, caporal-fourrier au 1^{er} bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc : très grièvement blessé au combat du 1^{er} Juin 1913 (colonne HENRYS, Maroc).

Médaille militaire. — Par décret du Président de la République en date du 4 Juin 1913, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du même jour, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée au titre de la loi du 24 Décembre 1912 (Maroc) au militaire dont le nom suit :

CAVALERIE.

1^{er} rég. de spahis, LABREG MOHAMED BEN LARBI BEN EMBAREK, spahi de 2^e classe, N^o m^e 1599 ; 1 an de service, 1 campagne, 1 blessure : grièvement blessé à la tête le 22 Mai 1913 à la Casbah de Ta Ha (Maroc).

CHEFS ET AGENTS INDIGÈNES D'ALGÉRIE, DE TUNISIE ET DU MAROC. — Par décision ministérielle du 5 Juin 1913, et par application des dispositions de l'article 16 du décret du 9 Janvier 1909, modifié par le décret du 18 Novembre 1911, est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire (sans traitement) : DELACHI BEN ABDELKADER, chaouch à la Résidence Générale de France au Maroc, 32 ans de services : " Services signalés rendus à la cause française au Maroc ".

Télégramme de M. le Ministre de la Guerre au Commissaire Résident Général

Guerre télégraphie 17 Juin ce qui suit :

Sont inscrits : tableau d'avancement : Commandants d'OLONNE, HÉLIOT vétérinaire GALLAND. Lieutenants MARQUE, DELALANDE, SALING, COUSTILLIÈRES, adjoints RAYEL, 66^{me} Infanterie, maréchal des logis AUROUS-SEAU.

Légion d'Honneur : Pour Officier : Commandant BUSSY ; *Pour Chevalier :* Lieutenants FRESSENGES, PEYRE, PISANI. 22 hommes de troupes, dont 18 européens, inscrits médaille militaire.

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU MAROC

Semaine du 5 au 12 Juin 1915

Au MAROC ORIENTAL, la situation est demeurée stationnaire dans les environs de Mçoun : les tribus sont restées, jusqu'à ce jour, sous l'impression du succès remporté par le Général ALIX, le 28 Mai dernier, et n'ont, depuis lors, dessiné aucun mouvement offensif.

Le Commandant des troupes, en raison de cette détente, a pu envisager la possibilité de confier la garde du nouveau poste de Mçoun à sa seule garnison, en ramenant prochainement sur la Moulouya le groupement principal de ses forces.

Dans le Nord de la Région de FEZ, la tournée de police, faite sous les ordres du Colonel PIERRON chez les tribus soumises pour les maintenir en confiance, n'a donné lieu à aucun incident.

Le groupement a longé la rive gauche de l'Ouerrou, en recevant partout le meilleur accueil. Certaines fractions même, qui n'avaient pas encore présenté leur soumission, ont profité de l'occasion du passage de nos troupes pour venir demander l'aman.

Les tribus de la rive droite ont gardé, comme précédemment, une attitude réservée.

Aux BENI MTIR, le Colonel HENRYS a exercé l'action pacificatrice précédemment définie, achevant la construction des blockhaus qui doivent servir de point d'appui à nos forces mobiles, s'opposant à toute offensive des contingents hostiles, restant prêt sans cesse à accueillir la soumission des groupements las d'une lutte inutile et désireux de rentrer dans leur pays pour y reprendre une existence normale.

Le 10 Juin, un simple déplacement de troupes a suffi à chasser de la plaine de Tigrira quelques groupes hostiles. Aucune autre opération n'a été nécessaire partout ailleurs.

Dans la Région de RABAT, le calme n'a été troublé par aucun incident. La simple présence du détachement du Colonel COUDEIN à Oulmès, au Nord du pays Zaïan, a suffi à maintenir l'ordre. La construction du blockhaus destiné à abriter le détachement à laisser à Oulmès est en bonne voie.

Au TADLA, la réorganisation de l'ensemble du pays avait été commencée dès le début de Juin. Il restait toutefois à assurer la soumission de la tribu la plus méridionale des groupements du Tadla, les Aït Roboa, dont le centre se trouve à Kasbah Tadla.

Quelques-uns de ses éléments seulement avaient réintégré leurs campements habituels. Mais le groupe principal, sous les ordres de MOHA OU SAÏD, n'avait donné aucune suite aux premiers pourparlers entrepris en vue de sa sou-

mission. Son hostilité se traduisait par des actes d'une audace croissante, mettant en danger la sécurité du pays arrière, ses communications et les tribus nouvellement soumises qui l'occupent. Une caravane était attaquée aux environs de Boujad et une action de vive force, heureusement déjouée, dirigée contre le poste de Kasbah Tadla, dans la nuit du 4 au 5 Juin.

Les moyens politiques qui avaient tous été épuisés n'ayant donné aucun résultat, le Colonel MANGIN se portait le 8 Juin contre le groupement principal des Aït Roboa, signalé à Ksiba, à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est du poste de Tadla, auprès de la Kasbah de MOHA OU SAÏD. Nos forces prenant d'abord pied, malgré l'ennemi, sur un plateau donnant accès vers Ksiba sur lequel était lancée toute la cavalerie, comprenant des spahis et des indigènes marocains, goumiers et partisans. Cette cavalerie eut, dans un terrain difficile, un engagement très dur qui nous coûta 21 tués, dont deux officiers, et 4 blessés. La résistance des escadrons permit à l'infanterie d'arriver pour bousculer vigoureusement l'adversaire et enlever la Kasbah. Ce second engagement nous coûta 4 tués et 31 blessés.

Le Colonel MANGIN revenait dans l'après-midi à son emplacement de la veille sans être inquiété. Le 9, il apprenait que de nouveaux rassemblements très importants s'étaient reconstitués à Ksiba, et il décidait d'aller les y atteindre de nouveau le lendemain.

Le 10, il se portait, pour la seconde fois, contre la Kasbah de Moha ou Saïd et livrait un combat des plus violent, qui nous coûtait 45 tués et 109 blessés. Au prix de grands efforts, l'ennemi était enfin délogé de toutes ses positions, écrasé par le feu de notre infanterie et de notre artillerie, et, sur plusieurs points, vigoureusement atteint à la baïonnette. Le soir du 10 Juin, les troupes du Colonel MANGIN campaient au pied de la position. Le lendemain 11, elles revenaient à Kasbah Tadla, leur mission remplie, sans être inquiétées, ce qui marque quelle leçon elles avaient du infliger à l'ennemi.

A MARRAKECH, de nouvelles députations des tribus de ce pays sont venues apporter l'acte d'hommage à MOULAY YOUSSEF. Le Sultan a reçu, en particulier, les notables des Ksima, groupement des environs d'Agadir.

HIBA est toujours caché dans une tribu montagnarde et n'a pas fait parler de lui.

On sait que, tandis que le Prétendant était chassé de Tarradant et que les tribus du Sous se ralliaient à la cause du Maghzen, Agadir avait été occupé, le 31 Mai, au nom du Sultan, par le caïd de la tribu soumise des Ida ou Guelloul.

La garde de la citadelle est assurée depuis par les contingents de ce groupement. Leurs notables ont pu recevoir, dans le port même, le Commandant de la Division Navale qui est descendu à terre le 3 Juin et à qui le meilleur accueil a été fait.

Mais le succès des Ida ou Guelloul a porté ombrage à leurs voisins et rivaux, les Ida ou Tanan, poussés par le caïd ANFLOUS.

Or, l'occupation d'Agadir, au nom du Maghzen, a une grande importance. Ce point de débarquement, un des meil-

leurs du Maroc, est le débouché unique de toute la riche vallée du Sous où se trouvent déjà engagés de nombreux intérêts européens, qu'il nous appartient de garantir, et un des points les plus importants pour la surveillance de la contrée. Il est donc du plus haut intérêt que le succès remporté là par le Maghzen soit maintenu.

C'est pourquoi l'occupation d'Agadir par une garnison française a été décidée.

NOTE RELATIVE au Service des Domaines

La Commission créée par dahir du 13 Djoumada el Oula 1311 (20 avril 1913) et chargée de réorganiser le régime de la propriété foncière au Maroc, a tenu sa première réunion le 21 juin courant. Elle a commencé l'examen d'un avant-projet préparé par le Service des Domaines et établissant le régime de l'immatriculation facultative dans l'Empire Chérifien et a décidé de soumettre ce document à l'examen d'un certain nombre de juristes versés dans l'étude des questions de droit foncier.

..

Des opérations d'achat, d'échange et de lotissement de terrains, en vue de l'installation des services publics, se poursuivent à Rabat, Casablanca, Marrakech.

..

Il a été procédé au dépouillement des listes produites par Oumana mostafad et les Bou Mouareth des villes de la région et relatives aux immeubles sortis du patrimoine de l'Etat depuis moins de dix ans; les dossiers correspondants ont été préparés pour être soumis à l'examen de la Commission de révision des biens maghzen.

..

Le texte définitif du cahier des charges, pour arriver à l'adjudication du lotissement urbain de Kénitra, a été arrêté et va être porté à la connaissance des intéressés. La date de l'adjudication est fixée au 21 juillet prochain.

LA SITUATION FORESTIÈRE AU MAROC

Le Chef du Service des Eaux et Forêts a effectué dernièrement une tournée dans la région de Fez et de Meknès et en a rapporté d'intéressants renseignements sur la situation forestière de ces régions.

Les environs immédiats de Fez sont complètement déboisés; il sera, par suite, nécessaire d'y entreprendre, dans un avenir assez rapproché, d'importants travaux de reboisement sur les collines avoisinant la ville, ainsi que des plantations sur les berges des cours d'eau et dans certains maghzen

de la plaine. On constituera de la sorte des massifs boisés susceptibles de fournir du bois d'œuvre à une contrée qui en est entièrement dépourvue et d'exercer une influence des plus bienfaisantes sur le climat et le régime des eaux.

Ces reboisements et plantations ne seront, d'ailleurs, pas limités à la région de Fez; ils seront entrepris dans tout le Maroc occidental, partout où cela sera reconnu nécessaire. A cet effet, le service compétent se propose de créer, aux environs de Salé, une vaste pépinière forestière centrale, destinée à fournir aux divers services publics ainsi qu'aux postes militaires tous les plants d'essences forestières qui pourront leur être utiles.

Il serait anormal que le Maroc fût obligé de s'alimenter en plants et en graines forestières chez les pépiniéristes d'Algérie et de Tunisie.

Il existe, dans le Moyen-Atlas, du Sud-Est de Sefrou au Sud-Ouest d'Azrou, pour ne parler que des régions sur lesquelles on est un peu documenté, de très importants massifs de cèdre susceptibles de fournir du bois d'œuvre et d'ébénisterie de tout premier ordre. On ne saurait envisager, pour le moment, l'aménagement et l'exploitation rationnelle de ces boisements. A part la forêt de Jaba, peuplée surtout de chêne-vert, les forêts du Moyen-Atlas sont, en effet, situées en dehors de la zone d'occupation de nos troupes. On doit cependant se préoccuper de prendre, dès maintenant, des mesures de nature à atténuer les effets de leur exploitation déréglée, en diminuant, dans la mesure du possible, la consommation du bois de cèdre qui s'est accrue dans des proportions considérables depuis notre installation dans le pays. Il conviendra, pour cela, de substituer progressivement dans les constructions militaires nouvelles, l'emploi du pin du Nord à celui du cèdre.

Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de rappeler que pour mettre un terme au déboisement occasionné par l'occupation militaire, M. le Résident Général a prescrit aux corps de troupes de substituer, partout où cela serait possible, le charbon de terre au bois dans la cuisson des aliments et le chauffage. Il serait à désirer que cette pratique soit également adoptée peu à peu par la population civile, dans la zone maritime.

Le grand massif de la Mamora, dont la superficie est de 150.000 hectares environ, est peuplé de chêne-liège en mélange avec quelques poiriers sauvages et thuyas. La végétation du chêne-liège y est vigoureuse et son exploitation facile. Malheureusement, certains cantons, notamment dans la partie Sud-Ouest, sur le territoire de Salé, sont dévastés par les écorceurs qui récoltent le tannin et par les charbonniers qui abattent de superbes chênes-liège susceptibles de donner un revenu périodique considérable.

Il sera indispensable de prendre sans tarder des mesures énergiques pour mettre un terme à ces dévastations, en tenant compte, toutefois, dans la plus large mesure, des intérêts et des usages des populations indigènes.

La forêt de Mamora doit, d'ailleurs, être l'objet incessamment d'une reconnaissance complète de la part du Chef du Service des Eaux et Forêts.

ETUDE SUR LE CHEVAL MAROCAIN

Dans le courant d'avril, deux intéressantes réunions hippiques ont eu lieu à Casablanca et à Rabat.

En dehors de la partie sportive de ces réunions, dont le succès a dépassé toutes les espérances, les présentations ont permis de porter une première appréciation sur les ressources chevalines locales, sur le modèle, sur les qualités des concurrents et sur les espérances qu'on doit attendre de l'élevage raisonné du cheval marocain.

A Casablanca, le concours de primes avait réuni environ 200 sujets de 3 et 4 ans qui, tous, se sont présentés en bonne forme, bien soignés, et, chose surprenante, en parfait état d'embonpoint. Le bon état d'entretien de ces animaux, malgré la pénurie de pâturages et la sécheresse continue, indique nettement la sollicitude du Marocain pour son cheval, bien que la mule constitue la monture de luxe et le moyen de locomotion favori des classes aisées.

22 primes, représentant un total de 1420 francs, ont été distribuées aux poulains de 3 et 4 ans : 17 primes, se montant à 1100 francs, aux chevaux de 5 et 6 ans. Les animaux présentés provenaient des tribus de la Chaouïa et appartenaient surtout aux tribus du Boucheron et de Casablanca-banlieue.

Ils étaient d'un modèle assez homogène, du type cavalerie légère, avec un très bon dessus, une tête suffisamment expressive, une encolure courte, manquant de légèreté, le poitrail assez ouvert, un bon bloc d'épaules, la poitrine descendue, de forts membres, mais des tissus épais, la croupe avalée, souvent trop courte, des jarrets étranglés et des paturons longs.

Quelques sujets sortaient cependant de l'ordinaire, avec plus de finesse que la moyenne, un squelette remarquable, de la puissance, l'importance et la conformation de bons géniteurs. Deux de ces animaux ont été achetés comme étalons pour 1200 et 1500 francs et peuvent subir la comparaison avec les beaux barbes d'Algérie.

Les défauts d'aplombs assez fréquents pourraient, en partie du moins, être corrigés par l'application d'une ferrure rationnelle : mais, à ce point de vue, les Marocains sont encore très en retard, et, si le principe de leur ferrure est excellent et convient bien à un pays dépourvu de routes où le sol est particulièrement caillouteux et rocailleux, l'application de cette ferrure laisse beaucoup à désirer : les pieds sont taillés sans raison, les fers mal ajustés et les rivets, qui dépassent la corne de plusieurs millimètres, occasionnent couramment des blessures de la face interne des boulets qu'un peu d'adresse permettrait d'éviter facilement.

A Rabat, les indigènes avaient répondu avec beaucoup d'empressement à l'invitation qui leur avait été faite et les tribus du Gharb, des Zaïers, des Zaïans, des Ouled Harris, présentèrent des lots importants de beaux et bons chevaux.

D'une manière générale, les chevaux de la circonscription de Rabat ont plus d'élégance et de finesse que ceux de la Chaouïa, avec cependant un air de famille accusé. Dans le Gharb surtout, il y a des encolures dégagées et des croupes moins avalées qui indiquent déjà l'infusion d'un sang amé-

liorateur. Les chevaux de la montagne sont plus petits, moins bien dans leur arrière-main, ont souvent les jarrets rapprochés et étranglés à la base, mais tous ces chevaux, bâtis en chevaux de selle, sont rustiques et endurants et, s'ils ont moins de sang et de vitesse que les chevaux algériens, ils sont bien conformés et très susceptibles d'amélioration.

Le modèle de ces chevaux avait été d'ailleurs accueilli les étalons des haras chérifiens venant d'Algérie avec une certaine froideur, la comparaison n'étant pas toujours au bénéfice de ces derniers et il a fallu démontrer aux indigènes la qualité supérieure des chevaux barbes en faisant battre leurs meilleurs chevaux sur la distance, la lutte étant restée égale jusqu'à cinq ou six cents mètres.

Les indigènes ont mis beaucoup d'amour-propre à présenter leurs chevaux. Ils ont hésité à prendre part à des courses de vitesse sur 1000 mètres parce qu'ils avaient amené leurs plus beaux chevaux mais non les meilleurs, ces derniers, en moins bon état, étant restés dans les tribus. Ne voulant pas être en état d'infériorité à l'égard des tribus voisines, ils n'ont consenti à prendre part aux courses que par tribus. Les lots constitués furent d'ailleurs nombreux et les pelotons restèrent compacts jusqu'à l'arrivée qui se fit dans un beau style.

Au concours hippique de Casablanca, les chevaux marocains firent preuve de bonnes aptitudes au saut et, malgré une préparation insuffisante, gagnèrent le prix de la coupe handicapée.

Au cross-country de Rabat, couru sur 5000 mètres, avec 12 obstacles, une dizaine de Marocains prirent le départ et fournirent la course très honorablement, donnant l'impression, à l'arrivée, de chevaux n'ayant pas vidé le fond de leur sac. Dans les deux villes, les fantasias, réunissant de 5 à 600 cavaliers, furent très brillantes et formèrent de belles masses de cavalerie homogène et superbement équipée.

Si l'on tient compte que les tribus qui nous ont présenté leurs chevaux ne sont certainement pas les meilleures au point de vue production chevaline et que, même dans ces tribus, les meilleurs chevaux sont parmi les dissidents et nous échappent, on ne peut qu'être étonné agréablement du résultat de ces deux manifestations hippiques.

Il faut que la légende, qui représente le cheval marocain comme un cheval inférieur, prenne fin. Assurément, il est moins agréable cheval de selle que le cheval algérien, il a moins d'élégance et moins de sang, mais il a, lui aussi, d'indéniables qualités de rusticité et d'endurance ; il est d'un modèle et d'une conformation honorables et si ses qualités ne sont pas développées, c'est que rien n'a été fait dans ce sens, que les accouplements sont faits au gré du hasard, sans directives et sans esprit de suite.

Le Marocain est tout disposé à venir à nous et à suivre nos conseils. Les quelques stations de monte qui ont commencé à fonctionner cette année ont eu un succès inespéré ; les juments y affluent de toutes parts et le nombre trop restreint des étalons oblige à en évincer une grande partie. Il faut qu'on fasse pour le cheval marocain ce qu'on fait pour le cheval algérien.

Par une sélection bien comprise et par des croisements appropriés, ce cheval est très susceptible d'amélioration ra-

L'expérience acquise dans les établissements hippiques algériens permettra de profiter des enseignements du passé, éviter les tâtonnements et de marcher à coup sûr, car les deux chevaux algérien et marocain sont cousins germains et ce qui est vrai pour l'un est vrai pour l'autre.

Choisissons pour lui des améliorations susceptibles de lui infuser un peu de sang et de distinction, d'alléger son encolure, de redresser sa croupe, sans que ces améliorations fassent au détriment de son squelette et sa musculature.

Et pour cela, le barbe algérien amélioré par le sang syrien convient parfaitement, de même que l'étalon du Midi, anglo-arabe avec du gros et au moins 50 % de sang arabe.

Le cheval de cavalerie se fait de plus en plus rare ; l'Algérie remonte difficilement ses régiments et se trouve dans l'impossibilité de continuer ses envois au Maroc. Le pays peut déjà se suffire à lui-même, mais la qualité de ses chevaux a besoin d'être améliorée.

La sélection, telle qu'elle peut être pratiquée actuellement, est insuffisante, le nombre de géniteurs du pays remplit les fonctions de bons améliorateurs étant fort peu.

Il faut agir vite, conseiller et guider les indigènes qui ne savent qu'à marcher et leur fournir les moyens qui leur manquent.

Les moyens à employer sont les mêmes qu'en Algérie : Multiplier le nombre de stations de monte et augmenter le nombre de géniteurs qui seront choisis parmi les arabes et les anglo-arabes avec un minimum de 50 % de sang d'étalons ayant du gros, tassés, près de terre et d'une hauteur à 1 m. 60, les petits modèles devant être réservés pour les régions montagneuses où il faut se garder de chercher à agrandir la race.

Donner des primes aux poulinières, aux poulains et juments.

Faire des courses d'indigènes, acheter des chevaux, organiser des réunions hippiques indigènes nombreuses, encourager et développer le goût du cheval par tous les moyens possibles.

Les résultats ne tarderont pas à se faire sentir.

Faisant, nous travaillerons dans notre intérêt, car le Maroc doit devenir rapidement une pépinière de bons chevaux de cavalerie. Nous travaillerons aussi dans l'intérêt de l'influence, car les indigènes apprécieront hautement les faits de notre intervention, et cette manière de faire contribuera à rapprocher de nous les tribus guerrières jusqu'ici irréductibles.

Pour cela, il faut un effort sérieux, organiser définitivement et largement les haras chérifiens.

L'argent qui sera dépensé pour cette organisation sera d'un gros intérêt et permettra de pallier la crise intense qui sévit actuellement sur le cheval algérien.

CONCOURS AGRICOLE DE MAZAGAN

Le Cercle des Doukkala organise un concours agricole qui se tiendra à Mazagan du 15 au 19 juillet.

Le comité d'organisation, présidé par le Commandant du Cercle, a constitué un comité d'honneur dont la présidence a été offerte au Commissaire Résident Général, Commandant en Chef, et qui comprend les plus hautes personnalités civiles et militaires de la région.

Ce premier concours agricole doit être considéré comme un essai. La sécheresse de l'année et la date très rapprochée de son ouverture n'ont pas permis d'organiser une manifestation digne de la riche région des Doukkala. Néanmoins cette tentative ne peut que donner les meilleurs résultats au point de vue du développement de l'agriculture, en même temps qu'elle attirera l'attention sur la ville de Mazagan, port de la région des Doukkala.

Les autorités de Mazagan profiteront de cette circonstance pour inaugurer officiellement le dépôt de Remonte de Mazagan et la pépinière créée par les soins du Commandant du Cercle des Doukkala.

PROGRAMME

Le concours agricole comprendra 6 sections :

- 1^{re} Section. — Elevage. Concours d'Elevage et distribution de primes.
- 2^e — Exposition de machines agricoles. (Cette section dispose d'un terrain d'essai).
- 3^e — Bâtiments agricoles : écuries, étables, bergeries, porcheries, poulaillers, etc.....
- 4^e — Enseignement agricole par des produits naturels et des images. (Distribution gratuite de graines).
- 5^e — Exposition des produits divers de l'industrie locale et du commerce.
- 6^e — Courses.

Les opérations commenceront le 15 juillet et se continueront jusqu'au 19 juillet, dans l'ordre suivant :

- Mardi 15 Juillet, à 9 heures. Inauguration.
15 à 18 heures. Examen par le Jury des animaux, du matériel agricole et des produits divers exposés.
- Mercredi 16 Juillet, de 9 à 11 heures / Continuation des opérations
de 15 à 18 heures / rations du Jury.
- Judi 17 Juillet, de 9 à 11 heures - Continuation des opérations
à 16 heures - Courses.
- Vendredi 18 Juillet
Excursions.
- Samedi 19 Juillet à 9 heures - Distribution des récompenses.
à 16 heures - Courses.

Le Concours Agricole est ouvert au public, du 15 au 19 juillet inclus, de 9 heures à 18 heures.

Tous les jours, à 16 heures : Concert par la fanfare de la Brigade coloniale.

Récompenses

SECTION. — Machines Agricoles et Industrielles européennes.
Grand prix, plaquette en or offerte par le Général LYAUTEY, Commissaire Résident Général de France au Maroc.
Diplômes d'honneur.

SECTION. — Elevage.

Poulains et Pouliches 2 et 3 ans	Anes	Taureaux
2 primes de 100 p. h. 3 primes de 50 p. h. 4 primes de 25 p. h.	1 prime de 50 p. h. 2 primes de 25 p. h.	1 prime de 150 p. h. 2 primes de 100 p. h. 2 primes de 50 p. h.
Juments poulinières suitées ou ayant été saillies dans l'année par un étalon de l'Etat.	Chameaux 2 primes de 50 p. h.	Moutons 1 prime de 50 p. h. 5 primes de 30 p. h. 5 primes de 20 p. h. 10 primes de 10 p. h.
1 prime de 300 p. h. 1 prime de 200 p. h. 2 primes de 100 p. h. 8 primes de 50 p. h. 16 primes de 25 p. h.	Boeufs de 3 à 8 ans 1 prime de 150 p. h. 2 primes de 100 p. h. 10 primes de 25 p. h.	Brebis 1 prime de 50 p. h. 5 primes de 30 p. h. 5 primes de 20 p. h. 10 primes de 10 p. h.
Chevaux de 4 à 8 ans	Mulets et mules de 4 à 8 ans 1 prime de 100 p. h. 2 primes de 50 p. h. 4 primes de 25 p. h.	Chèvres et boucs 1 prime de 50 p. h. 2 primes de 20 p. h. 4 primes de 10 p. h.
1 prime de 200 p. h. 1 prime de 150 p. h. 2 primes de 100 p. h. 2 primes de 50 p. h. 4 primes de 25 p. h.	Vaches laitières 1 prime de 100 p. h. 3 primes de 50 p. h. 4 primes de 25 p. h.	Pigeons 1 prime de 10 p. h. 2 primes de 5 p. h.
Anesses 1 prime de 50 p. h. 4 primes de 25 p. h.	Oies 2 primes de 10 p. h. 6 primes de 5 p. h.	Lapins 1 prime de 10 p. h. 2 primes de 5 p. h.
Porcs 1 prime de 50 p. h. 2 primes de 25 p. h. 1 prime de 15 p. h. 3 primes de 10 p. h.	Poules 2 primes de 10 p. h. 6 primes de 5 p. h.	Coqs 2 primes de 10 p. h. 6 primes de 5 p. h.
Chapons 1 prime de 20 p. h. 1 prime de 10 p. h. 4 primes de 5 p. h.	Dindes et pintades 1 prime de 10 p. h. 2 primes de 5 p. h.	

COURSES

(Sur l'Hippodrome de Mazagan, les 17 et 19 Juillet 1913, à 16 heures).

17 Juillet (1^{re} Journée). — A 16 heures : Présentation des chevaux prenant part aux courses.

1^{re} Course. — *Prix des Doukkala*. — Distance 1500 mètres. Pour chevaux indigènes montés par des indigènes. Poids minimum 60 kgs.

Entrée libre. Harnachement indigène.

1^{er} prix, 150 p. h. — 2^{me} prix, 75 p. h. — 3^{me} prix, 25 p. h.

2^{me} Course. — *Prix de la Garnison*. Distance 1500 mètres. Pour chevaux indigènes montés par des militaires indigènes.

1^{er} prix, 100 p. h. — 2^{me} prix, 50 p. h. — 3^{me} prix, 25 p. h.

3^{me} Course. — *Prix de Sidi Moussa*. — Distance 1500

mètres. Pour chevaux indigènes montés par des indigènes. Poids minimum 60 kgs. Entrée libre. — Harnachement indigène.

1^{er} prix, 150 p. h. — 2^{me} prix, 75 p. h. — 3^{me} prix, 25 p. h.

4^{me} Course. — *Prix de la ville de Mazagan*. — Course plate. Distance 1800 mètres. Chevaux indigènes montés par des gentlemen rider. Souvenirs aux 3 premiers et flots de rubans.

5^{me} Course. — *Prix de la région Doukkala-Abda*. — Course d'obstacles. Distance 2000 mètres pour chevaux barbes montés par des gentlemen et Officiers. Entrée libre. Poids minimum 70 kgs.

1^{er} prix, 500 francs. — 2^{me} prix, 150 francs.

Les engagements seront reçus pour cette course jusqu'au 1^{er} Juillet. Le Comité s'engage à aviser les intéressés, avant le 7 Juillet, au cas où la course ne pourrait avoir lieu faute de partants en nombre suffisant.

FANTASIA

19 Juillet. — (2^{me} Journée). — A 16 heures, présentation des chevaux prenant part aux courses.

1^{re} Course. — *Prix de Moulay Bou Chaïb*. — Distance 1500 mètres. Chevaux indigènes montés par des indigènes. Entrée libre. — Poids minimum 60 kgs. Harnachement indigène.

1^{er} prix, 150 p. h. — 2^{me} prix, 75 p. h. — 3^{me} prix, 25 p. h.

2^{me} Course. — *Prix des Dîners*. — Distance 1800 mètres. Course d'obstacles pour chevaux indigènes montés par des Gentlemen rider. — Souvenirs aux 3 premiers et flots de rubans.

3^{me} Course. — *Prix du Pacha de Mazagan*. — Distance 1500 mètres. — Course des Caïds Doukkali.

1^{er} prix, 150 p. h. — 2^{me} prix, 75 p. h. — 3^{me} prix, 25 p. h.

4^{me} Course. — *Prix de la région de Doukkala-Abda*. — Distance 2500 mètres.

Course d'obstacles pour chevaux européens montés par des Européens (Gentlemen et Officiers).

1^{er} prix, 500 francs. — 2^{me} prix, 150 francs.

Les engagements seront reçus pour cette course jusqu'au 1^{er} Juillet. Le Comité s'engage à aviser les intéressés, avant le 7 Juillet, au cas où la course ne pourrait avoir lieu faute de partants en nombre suffisant.

5^{me} Course. — *Matchs des gagnants des deux Journées*. — 1000 mètres. — Souvenirs aux gagnants.

FANTASIA

NOTA : Les engagements seront reçus, jusqu'au 1^{er} Juillet, par M. le Lieutenant MONDAIN, Commandant le Dépôt de Remonte mobile à Mazagan.

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces Judiciaires, Administratives et Légales

AVIS

Suivant contrat, en date du 8 Juin 1913, déposé au Consulat de France, à Rabat, le 11 du même mois, Messieurs J.-B. ROBIN, Charles ALUBÉRIO Fils et Walter FUNKÉ, domiciliés dans la dite ville, ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un Cinéma Music-Hall.

Durée de la Société : quatorze années, à partir du 10 avril 1913. Siège Social à Rabat, Porte El-Alou. La raison et la signature sociale sont : J.-B. ROBIN et C^{ie}.

Les affaires de la Société sont gérées et administrées par les associés avec les pouvoirs les plus étendus, mais tous engagements ne pourront être pris, toutes signatures ne pourront être données qu'avec le concours de deux associés sur les trois composant la dite Société.

Les associés ont apporté à la Société, savoir :

Messieurs J.-B. ROBIN et Charles ALUBÉRIO Fils, la somme de quarante mille francs en matériel, installation et construction ; M. Walter FUNKÉ, celle de vingt mille francs espèces ; ensemble la somme de soixante mille francs, formant le capital social.

Après l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation sera faite par les associés ou par ceux survivants qui auront, à cet effet, les pouvoirs les plus étendus.

AVIS AU PUBLIC

La fourniture de la viande fraîche abattue aux troupes de la garnison de Marrakech, pour la période du 16 août 1913 au 31 janvier 1914, fera l'objet d'une adjudication restreinte à la date du 25 juillet.

(Prendre connaissance du cahier des charges dans les Sous-Intendances de Marrakech, Fez, Rabat, Casablanca, Mazagan, Mogador, Oran et à Tanger au Consulat de France).

BULLETIN D'ABONNEMENT

au Bulletin Officiel du Protectorat
de la République Française au Maroc.
à adresser

à Monsieur le Directeur du Bulletin Officiel du Protectorat
de la République Française au Maroc, à RABAT.

Voir les CONDITIONS D'ABONNEMENT en tête du Journal

Je soussigné, déclare souscrire un abonnement de _____ au
Bulletin Officiel du Protectorat de la République Française au Maroc
(édition française ou arabe).

Je joint la somme de _____
montant de l'abonnement, en _____
A _____ le _____ 191
Signature :

Mandat-poste
Bon de poste

Nom :

Adresse :

NOTE. — Le mandat doit être émis au nom de M. le Trésorier Général du Protectorat, à Rabat.

AVIS

A l'avenir, le BULLETIN OFFICIEL DU PROTECTORAT
insérera les annonces, avis, réclames et insertions diverses
dans les mêmes conditions que les journaux ordinaires.

Le prix des annonces est fixé comme suit :

ANNONCES ... Dix premières lignes ... 1 franc la ligne
/ suivantes ... 0,75. —

RÉCLAMES ... la ligne ... 1,25. —

Pour les annonces importantes, les conditions seront
traitées de gré à gré.

Les annonces et réclames renouvelées bénéficieront d'un
tarif dégressif sur les bases suivantes :

5 annonces consécutives ... 10 0/0 de réduction.

10 — — — 12 0/0 —

25 — — — 15 0/0 —

50 — — — 25 0/0 —

Les insertions demandées doivent être adressées à la
Direction du BULLETIN OFFICIEL à Rabat.

ERRATUM

Bulletin Officiel n° 26, du 25 avril 1913.

Page 104,

2^e Colonne.

Commis Expéditionnaires et Commis Dactylographes

2^e classe

Ajouter : M. DE VEAUX.

3^e classe

Supprimer : M. DE VEAUX.